

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSASD,

Alors que l'École ne tient plus que par un fil, celui de la conscience professionnelle des personnels, la décision brutale du Ministère de suspendre la part collective du Passe Culture, a suscité la colère et le désarroi des personnels. – Cette décision brutale a entraîné la mise en danger de nombreux projets artistiques et culturels déjà engagés, sans aucune considération pour le travail des personnels ou la potentielle fragilisation des structures associatives et des artistes partenaires. Au-delà du fond, la forme interroge ; alors que vous nous aviez assuré en GT le vendredi 31 janvier que la rumeur concernant la fermeture d'ADAGE le jour même était fausse, le service a pourtant bien fermé, avant la fin de l'après-midi sans aucune communication officielle auprès des personnels en amont.

Loin d'être anecdotique, cet épisode, énième marque de mépris envers les personnels et de manque d'ambition d'ouverture culturelle de l'École, est à l'image des politiques éducatives menées depuis 2017, sans et même contre les personnels et les élèves. De telles pratiques nourrissent l'amertume de nos collègues, mais aussi une forme de désenchantement dangereux.

A tous les niveaux, la démocratie sociale est affaiblie et abîmée par la pratique du pouvoir, le non respect des textes réglementaires et des corps intermédiaires. Nous avons évoqué lors du groupe de travail la question du calendrier des instances dans cette période décisive pour la préparation de rentrée. Nous relevons avec satisfaction que les dates d'envoi des documents et de tenue des instances départementales ont permis aux élus de disposer de plus de temps pour les étudier sereinement et jouer pleinement leur rôle d'élus des personnels, ce qui n'était pas le cas les années précédentes – satisfaction au moins sur la forme, car sur le fond, la pénurie de moyens ne crée pas les conditions nécessaires à un véritable dialogue social. Nous exprimons nos plus sincères remerciements aux services de la DOS pour la qualité des documents fournis, particulièrement pour les collègues, dans des délais encore plus contraints que les années précédentes. Cependant, nous demandons à disposer dans les documents de lycée du détail des dotations par voie de formation, et le cas échéant des moyens alloués au supérieur. Pourquoi nous les cacher, sauf à vouloir dissimuler la pénuries de moyens et la baisse des marges en rendant possible le transfert de moyens d'une voie de formation à une autre ? De la même manière, nous constatons que depuis deux ans, la marge départementale en collège regroupe plusieurs dotations distinctes (marge EP, marge IPS, groupes de 6<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup>, renforcement 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>). Pourquoi les regrouper si ce n'est pour cacher, le non financement de certains groupes de besoins pourtant annoncé ainsi que la baisse de 75% de la marge IPS en deux ans ?

Nous exprimons de nouveau notre incompréhension de ne pas avoir été destinataires des documents en même temps que les chefs d'établissements

Nous renouvelons notre demande qu'aucun CA ne se tienne avant la rentrée des vacances de février afin de respecter le travail des élus dans les instances départementales, et le délai de transmission des documents 8 jours avant le Conseil d'Administration. Nous regrettons que vous n'ayez pas répondu de manière claire à notre demande de communiquer des consignes aux chefs d'établissement allant dans ce sens, préférant les laisser libres d'imposer un calendrier allant à l'encontre du Code l'Éducation.

Nous sommes inquiets de voir des chefs d'établissement qui ne respectent ni les textes réglementaires ni les conditions d'un dialogue social serein en persistant à refuser de soumettre au

vote du CA la répartition de la DGH par discipline. Un autre encore empêche la tenue d'une heure d'information syndicale sur temps de service, en invoquant à mauvais escient l'argument du "bon fonctionnement du service". Nous nous inquiétons de ce recul du droit syndical qui contraint désormais la section départementale du SNES à intervenir dans de telles situations, où aucun blocage n'avait jusque là été constaté. Nous vous remercions d'être intervenu pour certaines situations dans un sens favorable à un apaisement du dialogue social, dans un contexte de part et d'autre tendu.

Dans un tel contexte de dégradation du dialogue social, le budget présenté en décembre avait tout d'une ultime provocation. 4000 suppressions de postes, 3 jours de carence, diminution de l'indemnisation des arrêts maladie, absence de revalorisation salariale... la colère des personnels s'est largement exprimée le 5 décembre faisant écho à l'alerte sociale intersyndicale déposée quelques semaines auparavant. Nos mobilisations ont permis de faire bouger les lignes, et nous prenons acte de l'annulation des 4000 suppressions d'emplois d'enseignants et la création de 2000 emplois d'AESH, au niveau national, qui sont une avancée. Nous souhaitons connaître aujourd'hui le nombre d'ETP supplémentaires alloués à notre département sur les 255 créés pour l'académie de Versailles.

Ces quelques moyens supplémentaires font piètre figure en regard de l'état alarmant de l'école que nous évoquions au début de cette déclaration. Ils sont bien loin de compenser le décalage depuis plusieurs années entre la hausse des effectifs et celle des DHG.

La baisse de la dotation départementale des collèges des Yvelines se traduit par 7 classes en moins dans le département. Alors que le Ministère prétend allouer des moyens supplémentaires pour financer le « Choc des savoirs », les marges horaires augmentent de seulement 88h soit 0,75h par établissement en moyenne, par rapport à la préparation de rentrée 2023, avant la première année de la réforme. Nous ne revenons pas sur tout ce qu'il a fallu supprimer pour financer l'intégralité du « choc des savoirs » (une heure de technologie en 6ème, en moyenne 13h de marge IPS par établissement en deux ans, des dédoublements, des groupes en sciences expérimentales, en langue vivantes ... )

En lycée, la légère augmentation de la dotation (un peu moins de 1000 heures sur un total d'environ 79 000) ne permettra pas d'améliorer le taux d'encadrement alors que les effectifs ont explosé ces dernières années et les marges sont réduites à la portion congrue. A la mise en place de la réforme Blanquer, une attention particulière avait été promise aux « petits lycées » afin qu'ils puissent offrir à leurs élèves un choix d'enseignement de spécialités aussi large que dans les autres établissements. Nous demandons un abondement des dotations de ces établissements qui le rende possible.

En collège comme en lycée, cette nouvelle baisse des marges, empêche le financement d'options ou de dédoublements, appauvrit la carte des formations et aggrave le sureffectif des classes, avec pour corollaire la dégradation des conditions de travail et d'étude des élèves et des personnels.

La baisse démographique doit cesser d'être instrumentalisée à des fins budgétaires et politiques. Il est urgent de créer des emplois d'enseignants pour améliorer les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves, en réduisant le nombre d'élèves par classe.

La FSU porte depuis plusieurs années ses exigences pour une revalorisation sans contreparties des salaires et des carrières. Sur la question des rémunérations, il est aussi indispensable de s'engager rapidement dans une loi de programmation pluriannuelle. L'instabilité politique ne doit pas être un frein à cette démarche qui doit permettre d'ancrer dans la durée les décisions indispensables pour reconstruire le service public d'Éducation.

Alors qu'en 2025, nous fêterons les 20 ans de la loi sur le handicap, force est de constater que le défi éducatif de l'inclusion n'est pas au rendez-vous. Sur ce sujet nous souhaitons attirer votre attention sur la dégradation des conditions d'accueil des élèves dans les ULIS depuis que la Direction Académique a décidé d'augmenter les seuils d'effectifs à 16 élèves. Le Bulletin Officiel du 21 août 2015 indique pourtant que « *le nombre d'élèves qui bénéficient du dispositif au titre d'une ULIS collègue ou lycée ne dépasse pas dix* ». L'augmentation des seuils est permise par les textes '*si la mise en œuvre des PPS des élèves le permet*'. Or dans les Yvelines, elle s'est faite de manière généralisée, sans tenir compte des PPS. Nous demandons le retour à des seuils d'effectifs de 10 élèves et davantage d'ouverture de dispositifs pour pouvoir accueillir tous les élèves dans des conditions d'apprentissage adaptées à leurs besoins particuliers, sans saturer les dispositifs existants.

Nous rappelons notre demande que les 3 heures de marge d'autonomie soient allouées aux classes de SEGPA, afin de permettre les dédoublements auxquels les élèves ont réglementairement droit, comme tous les autres élèves. Nous ne pouvons entendre l'argument selon lesquels les élèves de SEGPA sont déjà en groupes à effectifs réduits : leurs besoins particuliers nécessitent qu'ils puissent bénéficier de temps au sein groupes allégés par rapport à l'effectif habituel de la classe.

Enfin, du côté des personnels, rappelons que les AESH attendent toujours des engagements forts pour améliorer leurs conditions d'emploi et bénéficier d'une meilleure reconnaissance professionnelle. Nous réclamons, en somme, plus de moyens et plus de considération pour les élèves et les personnels, afin que l'école inclusive devienne davantage qu'une simple promesse.

Face au rejet unanime du "choc des savoirs", la nouvelle ministre a répondu en partie aux revendications d'abandon de cette réforme, en renonçant à la généralisation, des groupes de niveaux en 4e et 3e, au DNB obligatoire pour le passage en seconde. De même, les classes prépa seconde sont destinées à disparaître. Objet d'un rejet unanime de la communauté éducative, le décret sur la mise en place des groupes de niveau en 6ème et 5ème aurait dû être profondément remanié. Maintenir le principe de groupes de niveau, partout sans exception et sur la totalité de l'horaire, est une provocation pour les personnels qui se mobilisent contre cette mesure depuis décembre 2023. Ainsi plus de la moitié des collèges ont refusé de trier leurs élèves cette année. La FSU dénonce l'obstination de la ministre à maintenir, coûte que coûte les groupes de niveau alors même que tout montre leurs effets délétères pour les élèves et les personnels. La FSU continue d'exiger l'abrogation de l'ensemble du Choc des savoirs. Comme l'an dernier, des professeurs commencent à nous contacter pour les soutenir face à l'autoritarisme de certains chefs d'établissements qui souhaitent imposer des groupes de niveau contre l'avis des équipes pédagogiques. Nous rappelons que c'est bien le conseil d'administration qui « fixe les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements » et notamment « l'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves » et « l'emploi des dotations en heures d'enseignement ». Dans ce sens nous interviendrons pour toutes les situations où ce cadre réglementaire ne sera pas respecté et, vous sachant attaché au respect de ce cadre et de la qualité du dialogue social, nous espérons compter sur votre soutien.

L'enseignement professionnel est aussi bien malmené malgré une communication qui voudrait faire croire le contraire. La FSU réitère son opposition à la réforme de la voie professionnelle qui prive les élèves de 170 heures d'enseignement dont ils ont besoin. Par ailleurs, la mise en place du parcours Y ne tient compte ni du fonctionnement ni de l'organisation des lycées professionnels. Ce dernier impose un rythme scolaire trop soutenu et dense à des élèves qui ont besoin de temps pour les apprentissages. Si une évaluation objective en fin d'année de cette première session, avec les représentants des personnels, paraît être le minimum pour aboutir à un constat partagé, la FSU

réitère sa demande d'abandon total de cette réforme avec un retour des épreuves en juin. La carte des formations doit prendre en compte les demandes des élèves, l'augmentation des effectifs et non les besoins du patronat.

Quatre postes de CPE et 12 postes d'AED supplémentaires ont été alloués à notre département dans le cadre du plan tranquillité scolaire. Ces moyens sont bienvenus dans le contexte d'épuisement des vies scolaires que nous connaissons, mais sont très largement insuffisants en regard des besoins colossaux, que notre enquête dans le cadre des États Généraux de l'Éducation a chiffré à 200 CPE et 400 AED pour le seul département des Yvelines.

Nous espérons que ces emplois permettront de mettre fin aux chaires partagées de CPE, anomalie propre à l'académie de Versailles. Nous continuons à les dénoncer comme contraires aux textes réglementaires et une aberration en raison de la spécificité des missions de CPE, qui ne peuvent exercer sereinement leurs missions sur plusieurs établissements.

Nous vous avons interrogé en question diverses sur les établissements identifiés comme devant faire l'objet d'une sécurisation dans le cadre de ce même plan. Nous saisissons l'occasion de rappeler ici que la sécurité est loin d'être la seule préoccupation des personnels concernant l'état du bâti. Les problèmes de chauffage, d'isolation thermique et d'infiltration d'eau apparaissent comme l'une de leurs préoccupations majeures, notamment dans les résultats de notre enquête qui montrent par exemple que 93% des établissements des Yvelines ont des problèmes d'isolation thermique.

Nous vous alertons également sur le projet du Conseil départemental de mutualiser les postes d'OP des collèges, sans que l'on se soucie de la dégradation de la qualité du service rendu, de l'impact sur les conditions de travail des agents, et des risques psycho-sociaux induits. De nombreux OP jouent un rôle majeur dans la prise en charge des questions de sécurité (déclenchement du SSI, PPMS ....). Nombreux aussi sont ceux qui assurent la mission d'assistant de prévention. Bien que ces personnels ne relèvent pas de votre compétence, nous vous alertons sur les suppressions de poste qui auront un impact sur la sécurité des élèves et des personnels, dont vous êtes, en tant que Directeur Académique, responsable.

Nous ne pouvons que nous féliciter de la prochaine publication du programme d'EVARS, qui a fait l'objet qu'une véritable bataille syndicale, face à des forces conservatrices et réactionnaires cherchant à diffuser des paniques morales qui servent leurs intérêts plutôt que ceux de l'École et des élèves. Au vu des enjeux éducatifs et citoyens, il y a urgence à ce que le ministère mette en place une politique ambitieuse de formation pour accompagner les personnels dans leur mise en œuvre, mais aussi les défendre face aux menaces des adversaires de l'École et de l'émancipation par les savoirs. Nous serons vigilants à ce que les personnels chargés d'aborder ces sujets avec les élèves soient protégés d'éventuelles attaques, et tout particulièrement dans notre département où des personnels ont à plusieurs reprises fait l'objet de menaces d'une extrême gravité. Nous ne pouvons aussi que regretter qu'aucun moyen horaire ne soit prévu pour mettre en place ces programmes.

Préserver l'École de l'extrême droite, c'est aussi en protéger la société en formant et en éduquant les citoyens de demain. Pour cela, il faut mettre fin à toutes les réformes de tri social qui menacent la démocratisation scolaire. Il faut cesser de mener, à l'école comme dans la société, des politiques néolibérales génératrice de souffrance et d'inégalité sociale.

A l'inverse, la FSU continuera de défendre avec force son projet d'une Ecole ambitieuse, démocratique, solidaire, inclusive qui se donne les moyens de faire réussir toutes et tous les élèves, ensemble.